

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 3 septembre 2019

NO 19

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

Objet : Embauche vs scolarité

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis plusieurs mois, des agents ont eu à remettre des documents concernant leur scolarité dans but d'être admissible à l'opération de révision de traitement à l'embauche.

Nous avons eu l'information que la liste des agents qui sont admissibles à ce processus est finalisée. Dans les prochaines semaines, les agents admissibles vont recevoir une lettre de la direction générale adjointe des ressources humaines (DGARH). De plus, la rétroaction va être déposée sur la paie du 10 octobre 2019.

Si vous avez des questions concernant votre admissibilité, vous pouvez contacter Mme Myriam Couture à la DGARH au 418 627-6268, poste 3761.

Voici un lien pour comprendre le processus :

<https://www.cfp.gouv.qc.ca/fr/mobile/fr/actualites/234-nombreuses-erreurs-dans-l-application-de-la-directive-concernant-l-attribution-de-la-remuneration-des-fonctionnaires>

En terminant, je vous remercie de votre précieuse collaboration et je vous souhaite une très belle journée!

Mike Laforge
2^e Vice-président